

REGLEMENT DE LA 8E EDITION DU TROPHEE BETON ECOLES

(2019-2020)

TROPHEE BETON



*Le Trophée béton Ecoles, organisé par les associations **Bétocib**, **CIMbéton** et la Fondation Ecole Française du Béton, sous le patronage du Ministère de la Culture, valorise à la fois les PFE mais aussi les jeunes en cours de cursus :*

Dans la catégorie PFE, il révèle les jeunes diplômés des écoles d'architecture,

Dans la catégorie Studio, il propose aux étudiants en cours de cursus d'explorer le matériau béton selon une expression plastique libre.

Le Trophée béton Ecoles, PFE et Studio, parraine et offre à l'ensemble des candidats une visibilité à l'orée de leur vie professionnelle.

Inscription jusqu'au 30 septembre 2019 - www.trophee-beton.com - info@trophee-beton.com
7, place de la Défense - 92974 Paris-La-Défense Cedex/ Tél. : +33 (0)1 55 23 01 14



I. ORGANISATION DU CONCOURS

Le Trophée béton Ecoles invite les futurs professionnels à s'interroger sur les qualités esthétiques, techniques et environnementales du matériau béton.

Il se partage en 2 catégories : la catégorie PFE et la catégorie Studio et est ouvert à tous les étudiants des écoles d'architecture françaises.

Grâce à ses déclinaisons multiples, le béton occupe une place dominante dans l'architecture et offre une grande liberté aux concepteurs, tant sur le plan esthétique que technique.

Bien que centenaire, le béton est un matériau jeune. Matériau de prédilection du XXe siècle, il a largement participé au développement de l'architecture moderne. Par son caractère universel, ce matériau continu et polyfonctionnel, s'adapte aussi bien à l'architecture organique qu'au rationalisme ou au minimalisme.

La richesse de ses potentialités plastiques et structurelles, qui conservent toute leur actualité au XXIe siècle, mérite d'être explorée en permanence.

C'est pourquoi, afin de sensibiliser les jeunes générations aux qualités intrinsèques du matériau et de favoriser le développement d'une réflexion architecturale innovante pour son utilisation, les associations Bétocib, CIMbéton et la fondation EFB sont à l'origine de la création d'un Trophée béton annuel faisant appel à l'imagination des étudiants des écoles d'architecture.

Ce concours a aussi pour objectif d'aider les étudiants à développer leur réflexion et à faire connaître leurs idées en matière d'architecture. Il leur offre une première tribune professionnelle.

La remise des prix de la 8è édition du Trophée aura lieu en **janvier 2020 à la Maison de l'architecture en Ile-de-France**.

1. Organisateurs du concours

Bétocib : Association pour la valorisation de la qualité esthétique et technique de l'architecture en béton

L'association Bétocib créée en 1973, et présidée par Etienne Tricaud (président d'AREP), regroupe les professionnels de la construction : architectes, plasticiens, BET, économistes, fournisseurs de matériaux, entreprises et préfabricants, maîtres d'ouvrage et organismes professionnels partageant la même passion du béton.

CIMbéton : Centre d'information sur le ciment et ses applications

L'association CIMbéton a pour mission de faire connaître les progrès techniques des ciments et des bétons dans tous les secteurs de la construction, bâtiment, travaux publics, génie civil. Le pôle bâtiment promeut l'Architecture en béton au travers de multiples actions à destination des professionnels et des étudiants (publications, conférences, colloques, concours, etc.).

EFB : Fondation de l'Ecole Française du Béton

La fondation EFB est un lieu privilégié de dialogue entre maîtrise d'ouvrages, maîtrise d'œuvre, administrations, industriels des matériaux et des produits, entreprises de construction, bureaux de contrôle, établissements d'enseignement, laboratoires de recherche et médias.

Le concours est placé sous le patronage du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction des Patrimoines et en partenariat avec Le Moniteur, la Maison de l'architecture en Ile-de-France, et l'Académie d'architecture.

2. Secrétariat du concours

L'organisation du concours est assurée par les associations Bétocib et CIMbéton.

Un secrétariat est chargé de la réalisation de toutes les tâches liées à la conception et à l'organisation du concours. Il est l'interlocuteur unique des candidats.

Les questions doivent être envoyées à l'adresse : info@trophee-beton.com

3. Modalités d'inscription

Le règlement du concours et l'ensemble des informations nécessaires à la participation, sont disponibles sur le site Web dédié.

L'inscription, obligatoire, est ouverte à partir de la date du lancement, le 14^{er} février 2019, et **jusqu'au 30 septembre 2019**. Chaque candidat ou équipe de candidats doit s'inscrire en ligne par l'intermédiaire du site Web www.trophee-beton.com

Seul le candidat ou le mandataire de l'équipe reçoit un accusé de réception par email. Cet email atteste de l'inscription.

Réponses aux questions

Les questions concernant le règlement peuvent être adressées par email au secrétariat du concours jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions : info@trophee-beton.com

Envoi ou remise des dossiers de candidature

Secrétariat du Trophée Béton - Bétocib, CIMbéton
7, place de la Défense.
92974 Paris-La-Défense Cedex
9h-13h et 14h-17h

4. Cession de droits

En participant au Trophée béton Ecoles, le candidat autorise les organisateurs à utiliser l'ensemble des visuels transmis pour réaliser des publications au sujet du concours ou pour illustrer le site Web trophee-beton.com ou communiquer de quelque manière que ce soit au sujet du Trophée béton Ecoles.

II. CATEGORIE PFE

La catégorie PFE prime les PFE (projet de fin d'étude) dont **l'architecture et les performances constructives mettent en valeur l'utilisation du matériau béton**. Tous les projets de fin d'étude peuvent être présentés, quels que soient leur échelle ou leur programme, pourvu qu'ils répondent au cahier des charges.

Pourront s'y inscrire les étudiants ayant obtenu leur PFE aux sessions de **2018 et 2019**.

Les projets inscrits au Trophée béton Ecoles ont pour base le PFE de l'étudiant, qui peut être complété pour répondre au cahier des charges.

Pour une adéquation au cahier des charges, les candidats peuvent développer certains aspects techniques de leur projet de fin d'étude (PFE), avant ou après obtention de leur diplôme. Ils pourront s'ils le souhaitent, s'allier des compétences supplémentaires en constituant des équipes pluridisciplinaires. Par ailleurs, les étudiants inscrits en bi-cursus architecte-ingénieur pourront également participer au concours.

1. Candidats

Pour la catégorie PFE : Le concours s'adresse à tous les étudiants des écoles d'architecture françaises inscrits en projet de fin d'étude (PFE), ou jeunes diplômés.

Ne pourront être sélectionnés que les étudiants ayant obtenu leur Projet de Fin d'Etude (PFE) aux sessions de 2018 et 2019.

Les candidats peuvent se présenter soit de manière individuelle, soit en équipe constituée au minimum d'un étudiant architecte et pouvant également intégrer d'autres étudiants architectes et/ou un étudiant ingénieur. Les candidats architectes n'ayant pas constitué d'équipe mais souhaitant bénéficier de l'accompagnement d'un étudiant ingénieur, peuvent en faire la demande auprès du secrétariat du Trophée béton, dans un délai raisonnable, afin que la demande puisse être satisfaite.

Dans le cadre des équipes, un mandataire doit être désigné. Il est l'unique interlocuteur vis-à-vis du secrétariat du concours. Dans tous les cas, le PFE du mandataire est le support du projet.

L'ensemble des membres constituant les équipes doit être soit titulaire d'une carte d'étudiant, soit titulaire d'un diplôme datant de 2018 ou 2019.

Lors du rendu du concours, tous les membres de l'équipe doivent figurer dans la fiche d'identification de l'équipe sous le titre d'associés et seront considérés comme auteurs du projet au même titre que le mandataire.

2. Les éléments de rendu

Pour favoriser la participation des étudiants, les éléments de rendu exigés se rapprochent de ceux demandés dans le cadre des PFE.

Le rendu se fera en deux phases. Les éléments remis par les candidats seront rédigés en français.

La première phase s'adressera à tous les candidats voulant participer au concours et fera l'objet d'un premier jury.

La seconde phase s'adressera aux candidats sélectionnés lors du premier jury. Les dix équipes nominées seront auditionnées par un jury professionnel le jour de la remise des prix, soit en janvier 2019.

a) Rendu

Première phase, dossier à envoyer par courrier recommandé ou à remettre en main propre contre signature, entre le 14 février 2019 et le **30 septembre 2019** au Secrétariat du Trophée béton.

Ce dossier est constitué d'un cahier de présentation au format A3 (42 cm x 29,7 cm) relié de 8 pages maximum (aucune page supplémentaire n'est admise). Ce dossier doit impérativement être téléchargé sur la plateforme d'inscription par l'intermédiaire du site Web www.trophee-beton.com, les pages sont mises bout-à-bout sur un fichier PDF unique, impérativement compressé. 15 Mo maximum en qualité d'impression.

Description du cahier :

- Page 1 : **Une synthèse** du projet avec un **texte explicatif obligatoire de 2500 signes (espaces compris)**.
 - sujet, problématique choisie et objectif du projet
 - contexte réel ou théorique : analyse de site, insertion...
 - projet architectural
 - choix du matériau béton
- Page 2 à 6 : Réduction du rendu graphique du PFE
- Page 7 à 8 : Pertinence du choix du béton par rapport au projet
 - choix du type de mise en œuvre (BPE, préfabriqué, projeté...)
 - performances techniques et environnementales, telles que réflexion bioclimatique, performances thermiques, sismique, acoustique.... etc.
 - détails techniques
 - détails sur l'enveloppe, la matière, l'épaisseur, la texture, la couleur

Deuxième phase, éléments présentés le jour du jury final :

- Un diaporama de 5 pages maximum support d'une présentation orale de 15 minutes maximum permettant de comprendre au mieux le projet, suivie d'un échange avec le jury pendant 15 minutes. Cette présentation, au format Power Point, est envoyée aux organisateurs dans le courant du mois de décembre 2018.
- **4 panneaux de rendu au format A1 pour l'exposition :**

Les 4 panneaux de format A1 (59,4 cm x 84 cm) sont constitués de tirages montés sur des supports plans, rigides, légers et résistants (type carton plume de 10 mm d'épaisseur). Ils sont de préférence plastifiés. (Les frais de tirage, encollage et plastification sont remboursés par les organisateurs sur présentation des factures après validation par les organisateurs des montants engagés, et dans la limite de 200€TTC maximum).

Description des panneaux

Ils sont présentés verticalement et numérotés.

Le nom des candidats est placé en haut à gauche de chacun des panneaux.

La mise en page des panneaux est libre.

Les panneaux sont composés au moins des illustrations graphiques suivantes :

- Plan Masse
- Vue(s) en trois dimensions représentant le projet
- Plan(s) significatif(s)
- Élévation(s) et Coupe(s)
- Détails constructifs
- Matériaux - Présentation de la texture et de l'aspect des matériaux et de la relation avec le contexte (environnement, bâtiments existants...)
- Note explicative et personnelle sur la nature des matériaux choisis et la pertinence architecturale et technique de leur emploi

Toute présentation non conforme peut, si le jury le décide, entraîner l'élimination du candidat.

L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée sur tous les documents.

L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans.

Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique de son projet permet aisément sa reproduction pour des publications ultérieures.

○ **Maquettes**

- La présentation de maquette(s) du projet ou de photos de celle(s)-ci est facultative.
- Il n'est pas prévu d'exposer les maquettes. Dans le cas où des étudiants souhaiteraient laisser leur maquette sur place après la soirée de remise des prix, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables de leur dégradation éventuelle et ne se chargeront pas du rapatriement à leurs propriétaires.

○ **Visuels HD**

- Les dix nominés doivent fournir 8 visuels HD maximum (une dimension atteint 30cm de côté, 300 dpi pour une impression de qualité), illustrant leur projet pour réalisation de la publication AMC.

3. Critères d'évaluation

Le jury examine les projets selon plusieurs critères :

- la complexité de l'insertion,
- la qualité du plan et de la composition,
- l'ancrage dans l'histoire des cultures techniques et artistiques,
- la prise en compte des questions liées à la restauration, au réemploi du béton, et aux questions environnementales et réglementaires
- la pertinence de l'utilisation du matériau béton pour la structure et l'enveloppe, et la proposition concernant la texture, la matière, l'épaisseur, la couleur et l'innovation,
- la recherche plastique sur le béton, et son interprétation personnelle,
- la qualité du rendu qui permet de convaincre.

III. CATEGORIE STUDIO

Pourront s'y inscrire tous les étudiants en architecture en cours de cursus (licence 1,2,3 et Master 1) durant l'année scolaire 2018-2019. Ils soumettront une interprétation plastique libre (dessin, peinture, collage, maquette, sculpture, photo) d'une œuvre emblématique de l'architecture en béton construite dans le monde au XX ou au XXI siècle (voir section rendu).

1. Candidats

Pour la catégorie STUDIO : Le concours s'adresse à tous les étudiants des écoles d'architecture françaises en cours de cursus.

Les candidats doivent se présenter de manière individuelle.

2. Les éléments de rendu

Pour participer au Trophée béton Ecoles STUDIO, les candidats devront remettre une interprétation plastique libre (dessin, peinture, collage, maquette, sculpture, photo) d'une œuvre emblématique de l'architecture en béton construite dans le monde au XX ou au XXI siècle. Cette production graphique est restituée en première phase dans un cahier de format A3. Si l'étudiant est sélectionné, pour la deuxième phase, il devra présenter son projet original le jour du jury et reproduction au format A1.

Le rendu se fera en deux phases. Les éléments remis par les candidats seront rédigés en français.

La première phase s'adressera à tous les candidats voulant participer au concours et fera l'objet d'un premier jury.

La seconde phase s'adressera seulement aux 3 candidats sélectionnés.

Première phase, dossier A3 :

Ce dossier est constitué des éléments suivants :

- **Un cahier de présentation au format A3 (42 cm x 29,7 cm) de 4 pages maximum (aucune page supplémentaire n'est admise)**
Description du cahier :
 - Page 1 : Page de garde (nom, prénom, école)
 - Page 2 : **une synthèse** du projet avec un **texte explicatif obligatoire de 2500 signes environ (espaces compris)**.
 - Choix de l'œuvre emblématique
 - Interprétation de l'œuvre et du matériau : photo / peinture / dessin/ collage
 - Références historiques
 - Page 3/4 : reproduction du rendu graphique
- **Ce dossier doit impérativement être téléchargé sur la plateforme d'inscription** par l'intermédiaire du site Web www.trophee-beton.com (pages mises bout-à-bout sur un fichier PDF unique, impérativement compressé. 15 Mo maximum en qualité d'impression).
- **Une version papier (cahier A3 relié) ainsi que Un certificat de scolarité doivent être livrés** au Secrétariat du Trophée béton.

Deuxième phase, éléments présentés le jour du jury final :

- **1 panneau de rendu au format A1 de l'œuvre réinterprétée qui sera conservé pour l'exposition**
- **Et dans le cas d'une maquette 3D, l'original de l'œuvre réalisée**

Le panneau de format A1 (59,4 cm x 84 cm) est constitué de tirage monté sur des supports plans, rigides, légers et résistants (type carton plume de 10 mm d'épaisseur). Il est de préférence plastifié. (Les frais de tirage, encollage et plastification sont remboursés par les organisateurs sur présentation des factures après validation par les organisateurs des montants engagés, et dans la limite de 200€TTC maximum).

Description des panneaux

Le nom du candidat est placé en haut à gauche de chacun du panneau.

Visuels HD

- Les nominés doivent fournir 8 visuels HD maximum (une dimension atteint 30cm de côté, 300 dpi pour une impression de qualité), illustrant leur projet pour réalisation de la publication AMC.

3. Critères d'évaluation

Le jury examine les projets selon plusieurs critères :

- Pertinence de choix de l'œuvre
- Qualité de l'interprétation graphique
- Compréhension de la matière béton

4 - JURY ET RÉSULTATS

Composition du jury

Le jury se réunit à deux reprises, correspondant aux deux phases de rendu.

Le président du jury est architecte.

Le jury se compose d'une dizaine de membres, dont une majorité d'architectes, un ingénieur, un maître d'ouvrage, une personnalité étrangère.

Désignation des projets nominés, puis lauréats

Le jury est souverain dans son choix. Il peut juger de la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement.

Le jury doit examiner les projets ne respectant pas les prescriptions afin de décider de l'élimination ou non du concurrent en défaut.

Le jugement est établi suivant l'intérêt des projets en fonction des critères définis ci-dessous.

À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité au maximum quatre projets lauréats.

Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu le jour du jury, à la Maison de l'architecture en Ile-de-France, en janvier 2019.

Récompenses

Les prix sont envoyés aux lauréats par chèque sous enveloppe.

Les prix se répartissent de la manière suivante :

- 1^{er} prix : 5000€
- 2^e prix : 4000€
- 3^e prix : 3000€
- prix STUDIO : 2000€

Les lauréats et nominés bénéficieront tous d'un abonnement gratuit à la revue AMC pendant un an.

Diffusion des projets sélectionnés

Les projets nominés et lauréats feront l'objet d'une exposition à la Maison de l'architecture en Ile-de-France et d'une publication dans la revue AMC du mois de février 2019.